

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2022-591
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Création du sentier des Maquisards
Demande de financement au titre du Programme Leader

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-093 en date du 26 février 2020 et n°2021-148 en date du 30 juin 2021 portant sur le Contrat Cantal Développement signé entre le Département du Cantal et Saint-Flour Communauté ;

Vu la délibération du Conseil départemental du cantal n°21CP0939 en date du 26 novembre 2021 accordant une subvention d'un montant de 14 400 € pour le projet d'aménagement du sentier des maquisards ;

Considérant le projet de Saint-Flour Communauté de créer un sentier mémoriel sur la thématique de la résistance et plus particulièrement sur les événements historiques du repli de la résistance dans le réduit de la Truyère ;

Rappelant que ce nouvel itinéraire de randonnée sera classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Cantal ;

Considérant le montant prévisionnel d'opération qui s'élève à 48 000 € HT ;

Rappelant que les crédits nécessaires à l'engagement de l'opération sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Considérant que cette opération est inscrite dans le Contrat Cantal Développement signé avec le Conseil Départemental du Cantal et bénéficie d'un soutien financier d'un montant de 14 400 € ;

Considérant que cette opération pourrait bénéficier d'un soutien financier au titre de l'Action n°3 du programme Leader pour un montant de 24 000 € représentant 50% du montant des dépenses ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et PAO	13 470,00 €	Département - Contrat Cantal développement	14 400,00 €
Panneau d'interprétation et signalétique	32 700,00 €	Europe (Leader)	24 000,00 €
Balisages et stickers de balisage	1 830,00 €	Autofinancement	9 600,00 €
Total	48 000,00 €	Total	48 000,00 €

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du projet de création du sentier des maquisards

Document déposé en préfecture
015-200066660-20221024-DEC2022-591-AU
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et PAO	13 470,00 €	Département - Contrat Cantal développement	14 400,00 €
Panneau d'interprétation et signalétique	32 700,00 €	Europe (Leader)	24 000,00 €
Balises et stickers de balisage	1 830,00 €	Autofinancement	9 600,00 €
Total	48 000,00 €	Total	48 000,00 €

Article 2 : De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du programme Leader pour un montant de 24 000 € ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 24 octobre 2022

La Présidente

Céline CHARRIAUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAINT-FOUR
COMMUNAUTÉ

J. S. HOUROUBON
10/10/22

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 26 OCT. 2022

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **26 OCT. 2022**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221024-DEC2022-591-AU
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022